

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 février 2022

Le 28 février de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Loupière, se sont réunis au foyer communal, sur convocation en date du 22 février 2022 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers présents : Simon BECK, Séverine CARRON-FERMIER (arrivée à 20h45), Catherine CHEVALIER, Nicole LAPEYRE-LECOMTE, Julien LEMURE, Geneviève MANTELET, Guillaume MARTENS, Aurélie RAVEUX, Olivier RAVISE, Pierre RIGALT, Benjamin RIGOLAGE, Hélène SIGOGNEAU.

Conseillers excusés : Mathieu LECHEVIN (représenté par Guillaume MARTENS)

Conseillers absents : Bernard GAUGUIN

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-11, L2121-14, L2121-17, L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-15 du code précité, pour la présente session le conseil choisit pour secrétaire de séance : **Clémence FAYE** qui fait l'appel nominal.

La séance est ouverte à 20h35 par le Maire, Madame Catherine CHEVALIER.

Mesdames Nicole LAPEYRE-LECOMTE et Aurélie RAVEUX prennent la parole afin de remettre leurs lettres de démission au sein du conseil à Madame le Maire, puis quittent la salle du conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente ;
- Remboursement de cautions ;
- Diverses adhésions ;
- Remboursement de Groupama suite au choc sur le miroir de visibilité ;
- Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour le projet commerce Boulangerie-Epicerie ;
- Demande de subvention au titre ENVI auprès du Conseil Régional pour le projet commerce Boulangerie-Epicerie ;
- Devis bus piscine ;
- Aide aux jeunes entrepreneurs ;
- Adhésion à service instruction d'urbanisme ;
- Intervention d'un architecte pour le réaménagement du local 11 rue Pierre de Courtenay ;
- Création d'une plateforme au carrefour de la RD3-RD145 ;
- Informations et questions diverses.

Les membres présents, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021 procèdent à la signature du registre des délibérations.

Madame le Maire demande au conseil municipal, le rajout d'une délibération : création d'une commission communication. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rajout.

Création d'une commission communication

Sur proposition du Maire, le conseil municipal constitue la commission communication :

- Hélène SIGOGNEAU
- Julien LEMURE
- Guillaume MARTENS
- Catherine CHEVALIER
- Florence BACHELOT et Véronique VANNIER (en consultatif)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** ces personnes membres de la commission communication.

Remboursement de cautions

Considérant le départ de Madame Alexine DARCEL, locataire d'un logement 6 Place de l'Eglise ;

Considérant que l'appartement a été rendu en état et qu'il n'y a pas d'impayé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder au remboursement de la caution pour un montant de 472.25€.

Considérant le départ de Madame Catherine COLLIN, locataire d'un local médical, Rue du Presbytère ;

Considérant que local médical a été rendu en état et qu'il n'y a pas d'impayé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder au remboursement de la caution pour un montant de 160€.

Diverses adhésions

Association des Maires Ruraux de France (AMFR) :

Le montant de la cotisation pour l'année 2022 est de 135€. (Plus de 501 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à l'AMFR pour une cotisation annuelle de 135€.

ANATEEP :

Assurance transport scolaire.

Le montant de la cotisation pour l'année 2022 est de 174.80€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à l'ANATEEP pour une cotisation annuelle de 174.80€

Remboursement de Groupama suite au choc sur le miroir de visibilité

Madame le Maire rappelle qu'en juillet un agriculteur lafertois avait endommagé le miroir de visibilité se situant sur la rue Pierre de Courtenay.

Suite au constat et déclaration à notre assurance Groupama, nous avons reçu la somme de 463.52€ de remboursement.

Madame le Maire avait informé les conseillers qu'on percevrait 100€ de remboursement de la franchise. Ayant reçu ce chèque le 14 janvier 2022, Madame le Maire demande aux conseillers leur accord pour accepter ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le remboursement de Groupama d'un montant de 100 €.

Arrivée de Séverine FERMIER à 20h45.

Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour le projet commerce Boulangerie-Epicerie

Demande de subvention DETR 2022 auprès de l'Etat : Réhabilitation des locaux de l'épicerie en commerce multiservices (Epicerie, Boulangerie, Produits locaux).

Madame le Maire donne la parole à Séverine Fermier en charge de ce dossier, elle explique aux conseillers que le projet de base portait sur 3 tranches, celui-ci ayant évolué en une seule tranche, l'accord de réorientation de DETR ne peut plus être prise en compte. De ce fait, nous devons refaire une demande de subvention pour l'année 2022 pour l'ensemble du projet pour un coût d'objectif de :

- Coût total : 378 837€
- Demande de subvention 60%DETR 2022 : 222 865€
- Demande de subvention 20% ENVI 2022 : 72 000€
- Fonds privés : 7 200€
- Fonds propres : 74 288€

Hélène Sigogneau demande si l'on peut faire une demande de subvention en plus à la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne. Séverine Fermier lui répond, que l'on ne peut pas dépasser plus de 80% de subventions totales, mais pourquoi pas les solliciter au moment de l'aménagement intérieur des locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la demande de subvention DETR auprès de l'Etat pour la DETR 2022 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les demandes pour la bonne réalisation du projet.

Demande de subvention au titre ENVI auprès du Conseil Régional pour le projet commerce Boulangerie-Epicerie

Demande de subvention ENVI 2022 auprès du Conseil Régional : Réhabilitation des locaux de l'épicerie en commerce multiservices (Epicerie, Boulangerie, Produits locaux) pour un coût d'objectif de :

- Coût total : 378 837€
- Demande de subvention 60%DETR 2022 : 222 865€
- Demande de subvention 20% ENVI 2022 : 72 000€

- Fonds privés : 7 200€
- Fonds propres : 74 288€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la demande de subvention ENVI auprès du Conseil Régional ;
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les demandes pour la bonne réalisation du projet.

Devis Bus Piscine

Madame le Maire, laisse la parole à Hélène Sigogneau en charge du dossier. Elle explique aux conseillers que lors du dernier conseil d'école les enseignants ont parlé du projet de piscine pour le cycle 3. Obligation d'emmener les enfants en sortie piscine pour l'apprentissage de la natation.

De ce fait, le transport en bus est à la charge de la commune.

Nous avons reçu 3 devis :

- CRESSON VOYAGES : 125 € TTC / jour soit : 1 500€ TTC
- JEANNARD AUTOCARS : 170€ TTC / jour soit : 2 040€ TTC
- ACKERMANN VOYAGES : 155€ TTC / jour soit : 1 860€ TTC

A noter que Cresson voyages, étant le devis le moins cher à une condition en cas de retard sur leur circuit suivant, la somme de 150€ pourrait être facturée en supplément.

Guillaume Martens demande que l'école prenne sur ses fonds propres si toutefois un retard arrivait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CHOISIT** le devis de CRESSON VOYAGES pour un montant total de 125€ TTC / jour.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis.

Aide aux jeunes entrepreneurs

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'automne 2021, Madame Annabelle Courtois nous avait fait une demande d'aide financière pour son projet d'installation professionnelle.

Madame le Maire demande au conseil de délibérer sur l'aide aux jeunes entrepreneurs.

Il convient de déterminer un prix d'aide aux jeunes entrepreneurs (ou aux primo entrepreneurs).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'un montant d'aides aux jeunes entrepreneurs de 500€.
Cette aide sera mise à disposition des entrepreneurs qui en feront la demande à l'issue du projet présenté.

Adhésion à un service instructeur d'urbanisme

Madame le Maire laisse la parole à Pierre Rigault, en charge de l'urbanisme.

Il explique à l'ensemble des conseillers présents, qu'à compter de ce jour, il serait souhaitable d'adhérer à un service instructeur pour les demandes de permis de construire. Les permis de construire sont des dossiers assez

complexes, nous souhaiterions être épaulé pour l'instruction.
Nous garderions en instruction les autres demandes d'urbanisme.

N'ayant eu à ce jour qu'un retour sur les deux services d'instructions, le choix du prestataire fera l'objet d'une prochaine délibération.

Hélène Sigogneau en profite pour signaler que plusieurs travaux ont été réalisés sur la commune sans demande au préalable en mairie. Madame le Maire demande que l'on soit averti à la mairie afin de se rapprocher des administrés et les alerter sur le fait qu'ils doivent se mettre en règle avec la loi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** à adhérer à un service instructeur pour les permis de construire.

Intervention d'un architecte pour le réaménagement du local 11 rue Pierre de Courtenay

Madame le Maire indique que le cabinet d'architecte KREA a été sollicité pour le réaménagement du local 11 rue Pierre de Courtenay en boulangerie-épicerie et en vue de la conduite des travaux. Les honoraires de l'architecte sont de 9% du coût des travaux global qui est de 337 837€ soit le montant des honoraires est de 30 405€ H.T. Un montant de 2900€ H.T a été réglé à l'architecte pour les frais d'études de l'avant-projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à régler la somme totale de 30 405€ H.T à l'architecte en charge du projet boulangerie-épicerie.

Création d'une plateforme au carrefour de la RD3-RD145

Madame le Maire donne la parole à Guillaume Martens, en charge de ce dossier. Il explique aux conseillers qu'en parallèle du projet de réaménagement de la boulangerie-épicerie, un projet de création de plateforme est en cours au carrefour de la RD3 et RD145 afin de ralentir la circulation à hauteur de nos commerces, de créer des places et accès aux personnes à mobilité réduite.

Le coût du projet serait d'environ de 70 000€ sans subvention.

Les conseillers se posent la question si ce dossier ne peut-il pas être repoussé à l'année prochaine, suivant les finances de la commune, de se concentrer principalement sur le projet de la boulangerie-épicerie avec une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Guillaume Martens indique que des demandes de subventions pourront être faites.

Simon Beck pose la question si ce projet n'aboutit pas, y aura-t-il tout de même un accès aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite ? Oui, un accès avec une rampe est prévu avec le projet de la boulangerie-épicerie mais ça ne permettra pas à ces personnes de traverser d'un trottoir à un autre sans descendre sur la chaussée.

Ce projet permettrait de faire ralentir la circulation avec la création d'une zone 30.

Il restera tout de même à créer des places de stationnement minutes devant la boulangerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour et 4 abstentions (Séverine FERMIER, Julien LEMURE, Guillaume MARTENS, Mathieu LECHEVIN).

- **AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires pour la création d'une plateforme au carrefour de la RD3-RD145.

Informations et questions diverses

- Madame le Maire informe les conseillers que le logement 6 rue Haute des Chevaliers a été mis à disposition d'une administré. Il était urgent de la reloger à la suite de l'effondrement de la toiture de son habitation. Julien Lemure demande à Madame le Maire si un bail a été réalisé. Un bail de 6 mois a été signé fin février entre la commune et cette personne moyennant un loyer.
- Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une révision du PLUi est en cours. Leslie Tissier en charge du PLUi au sein de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne nous a fait parvenir une note explicative :



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne a prescrit 3 procédures d'évolution du PLUi, par délibérations du conseil communautaire en date du 27 janvier 2022.

- **Une révision allégée n°1 à objet unique** visant à tenir compte des habitations existantes en secteur agricole dit protégé. Elle a pour but de permettre aux constructions existantes en Ap de bénéficier de possibilités de construction (extension, annexes...)
- **Une révision allégée n°2 à objet unique** visant à étendre l'enveloppe constructible des zones urbaines, pour lesquelles les limites actuelles ne permettent pas aux habitations existantes de réaliser des projets d'extension ou d'annexes.
- **Une modification n°1** portant sur des aspects ponctuels du règlement, qui a pour objectif d'apporter un peu de souplesse dans son application.

Ces 3 procédures seront menées conjointement, sur une période de 15 à 18 mois. Les procédures de révision allégée font l'objet **d'une concertation du public**, à cet effet des cahiers de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de Communes et au sein de chaque commune membre. Si vous avez une remarque à formuler, qui entre dans le cadre de ces procédures, vous pouvez vous rendre en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des réunions publiques seront également organisées avant l'été 2022. Enfin une enquête publique se déroulera en début d'année 2023.

- Hélène Sigogneau demande s'il est possible pour une question d'organisation que les convocations pour les conseils municipaux soient envoyées une semaine à l'avance.
- Hélène Sigogneau demande si le projet évoquait en début de mandat pour ouvrir le tennis aux enfants de La Ferté-Loupière peut être de nouveau abordé et lancé. Une réunion entre la commission action sociale, l'association de Tennis et Acanthe en charge de la gestion du planning de cour de tennis sera prévue.
- Hélène Sigogneau demande si l'immeuble acheté au 15 rue Pierre de Courtenay ne pourrait pas faire l'objet d'un appel à projet avec un thème, mettre à disposition ce bâtiment moyennant une réhabilitation et entretien des locaux avec bail.

- Pierre Rigault informe les conseillers qu'un jeune entrepreneur de La Ferté-Loupière souhaite acquérir des parcelles communales afin d'agrandir son exploitation. A vérifier si ces parcelles ne sont pas à l'heure actuelle louées.
- Pierre Rigault explique que les personnes du comité consultatif commerces souhaitent savoir où en est le projet de la boulangerie-épicerie. Une réunion aura lieu après le 16 mars. Les dossiers en lien avec le maître d'œuvre ne peuvent-ils pas être commencés en attendant l'accord de subvention.

Les personnes sélectionnées pour reprendre ce projet souhaitent savoir si leur candidature est retenue et une rencontre va être proposée lors du prochain conseil municipal. Leur CV sera au préalable envoyé à tous les conseillers.

- Pierre Rigault indique que nous venons de recevoir un nouveau devis de HAMétal pour le remplacement de la porte du local technique avec l'option bardage supprimée.
- Pierre Rigault demande où en est la préparation du budget 2022. Simon Beck indique que d'ici 15 jours, nous recevrons les éléments pour le programme voirie 2022.

Benjamin Rigolage demande où en est le secrétariat des demandes faites par la Trésorerie de Joigny. Séverine indique que les comptes 2021 ne sont pas arrêtés car le travail demandé par le percepteur n'est pas à jour au niveau de la commune, de ce fait les comptes ne sont pas réalisés, il est donc difficile de se projeter sur le prochain budget.

Hélène Sigogneau demande alors s'il ne serait pas judicieux de recruter une stagiaire pour le secrétariat afin de lui apprendre le métier et prendre le relais quand l'adjoint administratif principal 1^{ère} classe partira à la retraite.

La séance est levée à 22h18.

MEMBRES PRESENTS	SIGNATURES
Simon BECK	
Séverine CARRON-FERMIER	
Catherine CHEVALIER	
Mathieu LECHEVIN (représenté par Guillaume MARTENS)	
Julien LEMURE	
Geneviève MANTELET	
Guillaume MARTENS	
Olivier RAVISE	
Pierre RIGAULT	
Benjamin RIGOLAGE	
Hélène SIGOGNEAU	